



DÉPENDRE DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE SOCIALE POUR VIVRE

UN PORTRAIT DE LA SITUATION DANS LANAUDIÈRE

NOVEMBRE 2010

Introduction

Dépendre des prestations d'assistance sociale pour vivre comporte de nombreuses conséquences, souvent lourdes. Y avoir recours signifie, non seulement éprouver pendant une période parfois longue la privation économique, mais aussi expérimenter l'exclusion sociale et subir les préjugés qui s'y rattachent. Devoir vivre de cette aide de dernier recours peut entraîner également une détérioration du capital humain et une accumulation des effets de « stigmatisme » pouvant affecter la réinsertion sur le marché du travail. Pour les enfants, cela peut vouloir dire des effets négatifs sur leur développement (Finnie, Irvine et Sceviour, 2004). Les enfants ayant vécu dans la pauvreté pour de longues périodes conservent souvent des séquelles, parfois durant leur vie entière (MSSS, 2007).

Les personnes et les familles vivant de prestations d'assistance sociale font partie des ménages ayant un faible revenu, que ce soit avant ou après impôt¹. En fait, leur revenu, versé sous forme de prestations mensuelles par le gouvernement

québécois², les classe parmi les plus pauvres et les plus vulnérables de notre société. Dans toutes les provinces canadiennes, y compris le Québec, les revenus d'assistance sociale représentent moins des deux tiers du montant correspondant au seuil de faible revenu après impôt (CNBES, 2006a).

Cette vulnérabilité, associée au fait de vivre dans des conditions socioéconomiques difficiles, exerce une influence importante sur l'état de santé physique et mentale. C'est pourquoi la Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) porte un intérêt aux prestataires des programmes d'assistance sociale. Il fait d'ailleurs partie de ses responsabilités de faire connaître l'ampleur du faible revenu (ou de la pauvreté) au sein de la population lanaudoise et d'exercer une surveillance de ces situations problématiques.

Ce fascicule présente, à grands traits, l'évolution de la situation des prestataires des programmes d'assistance sociale dans Lanaudière au cours de la dernière décennie. Il brosse également un portrait des adultes et des enfants lanaudois vivant de cette aide pour les années les plus récentes, soit de 2006 à 2009.

¹ Le lecteur pourra prendre connaissance de la situation du faible revenu dans Lanaudière en consultant le document intitulé *Vivre avec un faible revenu dans Lanaudière. Portrait des population les plus vulnérables en 2006*.

² En 2006, une personne seule, apte au travail, recevait 7 030 \$ par année, soit 585,33 \$ par mois, à titre de prestations d'assistance sociale. Pour sa part, un parent seul avec un enfant pouvait compter sur un montant de 16 533 \$, alors qu'une famille composée d'un couple et de deux enfants pouvait recevoir 21 644 \$ par année (CNBES, 2006b).

I LES PRINCIPES ET LES FINALITÉS DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE

Le Québec s'est doté d'une politique de sécurité du revenu visant à protéger les individus les plus vulnérables de notre société. Cette politique résulte d'un délicat équilibre entre d'une part, les valeurs de solidarité, de justice et d'équité et d'autre part, les objectifs d'efficacité économique régissant notre société. Ceux-ci s'appuient sur la capacité de payer du gouvernement qui dépend, à son tour, des ressources et de la richesse relative de la collectivité. De plus, il importe, dans une société où le travail demeure une valeur importante et le principal moyen de subvenir à ses besoins, de maintenir l'incitation au travail pour les individus aptes à intégrer le marché de l'emploi. En somme, les conditions économiques, de même que les consensus sociaux autour de ces valeurs constituent les principes sur lesquels reposent le régime québécois d'assistance sociale et les réformes qui l'ont modelé au fil des ans.

Le programme d'assistance sociale, mieux connu sous les appellations d'assistance-emploi ou d'aide sociale, existe au Québec depuis le début des années 1970. À cette époque, la réforme entreprise visait à unifier les divers programmes et à rendre plus cohérentes les mesures d'aide de dernier recours s'adressant à plusieurs clientèles³. Les programmes d'assistance sociale ont connu depuis lors plusieurs réformes successives. Peu importe les changements prévus dans ces réformes, les programmes reconnaissent « le droit à l'assistance sociale pour toute personne démunie, quelle que soit la cause de son indigence » (Lévesque et Lanctôt, 2001, p. 340).

En 1989, le régime connaît d'autres modifications qui, tout en préservant les valeurs de solidarité, de justice et d'équité, viennent accentuer le processus d'intégration au travail des personnes aptes à le faire. « Pour ces individus, le recours à ces programmes ne doit pas être vu comme une période d'inactivité, mais bien comme une

période de développement durant laquelle ils mobiliseront toutes leurs ressources pour recouvrer leur autonomie financière » (Lévesque et Lanctôt, 2001, p. 340). La réforme de 1999, tout en continuant de miser sur la solidarité sociale et l'intégration en emploi, « entend établir un contrat de réciprocité entre l'individu, l'État, les partenaires du marché du travail et les collectivités » (Lévesque et Lanctôt, 2001, p. 340). C'est à ce moment que le programme prend le nom d'Assistance-emploi.

En 2007, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a procédé à une refonte administrative de son ancien programme d'assistance-emploi. Ce dernier est remplacé par trois nouvelles composantes qui, regroupées, forment les programmes d'assistance sociale. Leur finalité demeure cependant la même. Ils s'adressent toujours aux personnes n'ayant aucun ou peu de moyens de subsistance ainsi qu'à leurs personnes à charge (ASSSL, 2010).

Le recours aux programmes d'assistance sociale peut être influencé par plusieurs facteurs dont, les soubresauts de l'économie et les changements apportés aux règles d'admissibilité des programmes. Par exemple, le taux de personnes vivant des programmes d'assistance sociale s'accroît durant les récessions économiques et se résorbe lors des reprises, les possibilités d'emploi se faisant plus nombreuses.

Certaines populations, en raison de caractéristiques particulières, pourraient être plus susceptibles de recourir à ces programmes pour vivre. On peut penser aux personnes peu scolarisées (ce qui réduit leurs possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi), aux mères seules ayant la charge de jeunes enfants, aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi à cause d'un handicap, d'une maladie grave, de problèmes physiques ou mentaux, etc.

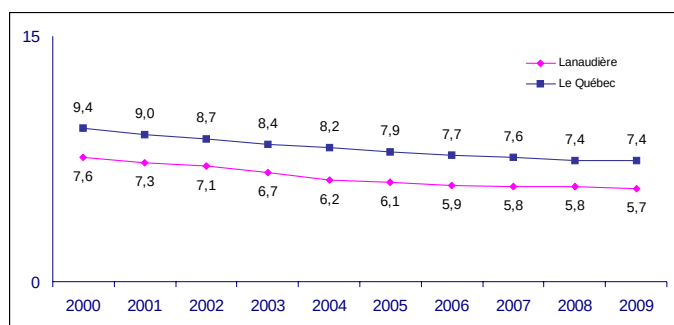
³ Avant la réforme de 1970, il existait plusieurs programmes relevant parfois de plusieurs ministères et s'adressant à des clientèles vulnérables comme « les personnes aveugles, les mères dites « *nécessiteuses* », les veuves et les femmes célibataires âgées de 60 à 65 ans, les personnes invalides et les sans-travail ne recevant aucune allocation ou une allocation insuffisante de chômage du fédéral » (Lévesque et Lanctôt, 2001, p. 339).

II L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DEPUIS 2000

En 2009, dans Lanaudière, une personne âgée de moins de 65 ans⁴ sur 17 reçoit des prestations d'assistance sociale pour vivre, contre une sur 14 au Québec. Non seulement le taux lanaudois demeure toujours inférieur à celui du Québec tout au long de la dernière décennie, il s'avère aussi être le plus faible jamais enregistré depuis presque 15 ans⁵ (Graphique 1).

Graphique 1

Taux de prestataires des programmes d'assistance sociale, population de moins de 65 ans, Lanaudière et le Québec, mars 2000 à mars 2009



Source : Données tirées de ASSSL, 2010

Depuis 2000, le taux lanaudois de prestataires des programmes d'assistance sociale est passé de 7,6 % à 5,7 %, soit une baisse un peu plus marquée que celle enregistrée à l'échelle québécoise. Même si en 2009, le Québec et Lanaudière subissaient les contrecoups d'une récession économique, il ne semble pas que les pertes d'emplois se soient traduites par un recours accru aux programmes d'assistance sociale. Les chômeurs auraient réussi à réintégrer le marché du travail avant d'être contraints de faire une demande pour recevoir ces prestations d'assistance sociale.

Peu importe l'année considérée, le taux de prestataires des enfants et des adultes s'avère être toujours plus faible dans Lanaudière qu'il ne l'est au Québec. Au début des années 2000, le taux d'assistance sociale des enfants et des adolescents reste supérieur à celui des adultes. Cependant, à partir de 2003, la situation s'inverse dans Lanaudière. En effet, le taux d'assistance sociale des enfants et des adolescents demeure alors moindre à celui des adultes, et ce, jusqu'en 2010. Tout au long de la décennie des années 2000, les baisses des taux de prestataires d'assistance sociale ont été plus prononcées dans Lanaudière

Des modulations aux programmes d'assistance sociale selon la présence de contraintes sévères à l'emploi

En janvier 2007, le programme d'assistance-emploi du MESS est scindé en deux : le Programme d'aide sociale et le Programme de solidarité sociale. Au 1^{er} avril 2007 s'ajoute le Programme alternative jeunesse s'adressant aux jeunes adultes âgés de moins de 25 ans qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance. Le Programme d'aide sociale accorde une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi. Il vise aussi à les encourager à exercer des activités favorisant leur intégration en emploi ou leur participation sociale et communautaire. Le Programme de solidarité sociale octroie une aide financière de dernier recours aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi, ainsi qu'à leurs conjoints. Ce programme favorise également leur inclusion et leur participation sociale, de même que leur contribution active à la société, avec le soutien et l'accompagnement qu'elles requièrent (Crépeau et Remarais, 2009; ASSSL, 2010).

⁴ Le taux d'assistance sociale se calcule par rapport à la population de moins de 65 ans. Les personnes de 65 ans et plus vivant dans le besoin peuvent bénéficier du Supplément de revenu garanti (SRG). Il s'agit d'un programme de transferts gouvernementaux qui bonifie le revenu de retraite des personnes de 65 ans et plus ayant des revenus très modestes (Service Canada, 2010).

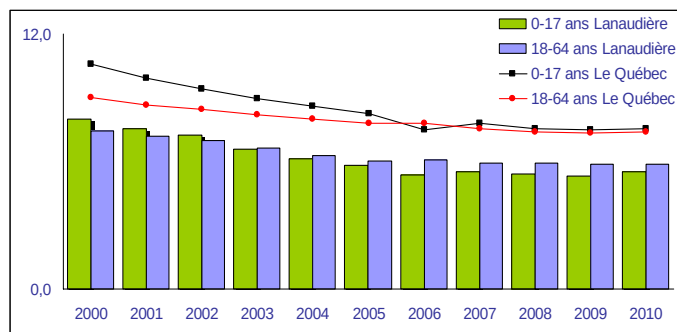
⁵ En 1996, au moment où une forte récession économique sévissait, le taux de prestataires a culminé à 11,1 % dans Lanaudière et à 12,8 % au Québec. Le taux lanaudois a baissé graduellement d'année en année, atteignant son plus bas niveau en 2009. Le taux a chuté de moitié entre 1996 et 2009 (ASSSL, 2010).

qu'à l'échelle provinciale, et ce, aussi bien parmi les adultes que pour les enfants (Graphique 2).

Entre 2006 et 2010, la part relative des enfants et des adolescents parmi les prestataires des programmes d'assistance sociale reste identique d'une année à l'autre représentant près du quart des prestataires. Les très jeunes enfants, soit ceux âgés de moins de 6 ans, comptent pour le tiers des personnes de moins de 18 ans prestataires, et ce, peu importe l'année (ASSSL, 2010).

Graphique 2

Évolution des taux de prestataires parmi les enfants et les adultes, Lanaudière et le Québec, mars 2000 à mars 2010



Sources : MSSS, SDI, janvier 2005.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Direction des statistiques sociodémographiques, 4 février 2010.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031, décembre 2009. MESS, mars 2010

« On comprend un peu mieux aujourd'hui la dynamique de la pauvreté. Les études longitudinales, qui suivent des individus sur une longue période, [...] ont montré que plus la durée de la privation socioéconomique est longue, plus les dommages sur la santé sont importants » (MSSS, 2007, p. 38).

II DES DISPARITÉS IMPORTANTES DANS LES TAUX DE PRESTATAIRES D'ASSISTANCE SOCIALE

L'analyse des taux de prestataires adultes, c'est-à-dire ceux âgés de 18 à 64 ans, entre 2006 et 2009 révèle l'existence de fortes disparités entre le nord et le sud de Lanaudière, de même que des différences appréciables entre les MRC. Ainsi, en 2009, le taux de prestataires s'avère être trois fois plus élevé pour le RLS de Lanaudière-Nord⁶ qu'il ne l'est pour celui de Lanaudière-Sud. Cette tendance n'a pas changé depuis 2006. De plus, les taux de prestataires d'assistance sociale des MRC de Joliette et de Matawinie restent toujours les plus élevés. À l'opposé, ceux des deux MRC du sud de Lanaudière demeurent les plus bas (Tableau 1).

La situation plus avantageuse de la région de Lanaudière⁷ par rapport au Québec résulte plus du faible taux de prestataires enregistré pour le RLS de Lanaudière-Sud que de l'amélioration du taux de prestataires des programmes d'assistance sociale dans la portion nord de Lanaudière. Même durant une période de croissance économique soutenue qui caractérise cette décennie, les disparités importantes entre les RLS se sont maintenues.

Tableau 1

Taux de prestataires des programmes d'assistance sociale parmi les adultes de 18 à 64 ans, MRC, RLS, Lanaudière et le Québec, 2006 à 2009 (en %)

	2006	2007	2008	2009
D'Autray	9,1	8,8	9,0	8,9
Joliette	10,2	9,9	9,9	9,8
Matawinie	10,6	10,0	9,9	9,8
Montcalm	9,1	9,2	8,8	8,6
RLS de Lanaudière-Nord	9,8	9,6	9,5	9,3
L'Assomption	3,5	3,4	3,5	3,6
Les Moulins	3,0	2,9	3,0	3,0
RLS de Lanaudière-Sud	3,2	3,2	3,2	3,3
Lanaudière	6,1	5,9	5,9	5,9
Le Québec	7,7	7,5	7,4	7,4

Source : Données tirées de ASSSL, 2010

⁶ Le territoire du réseau local de services (RLS) correspond aux MRC de D'Autray, de Joliette, de Matawinie et de Montcalm. Les MRC des Moulins et de L'Assomption font partie du territoire du RLS de Lanaudière-Sud.

⁷ En mars 2009, Lanaudière se classe parmi les sept régions du Québec ayant le plus faible taux de prestataires d'assistance sociale chez les adultes âgés de 18 à 64 ans (Crépeau et Remarais, 2009).

Les populations prestataires des programmes d'assistance sociale peuvent présenter un faisceau de facteurs nuisant à leur réinsertion sur le marché du travail (faible niveau de scolarité, absence de diplôme qualifiant, faible employabilité, désuétude des habiletés professionnelles, lourdeur des responsabilités familiales pour les femmes monoparentales, etc. (Lemire 2007).

La comparaison des données permettant de qualifier la scolarité de la population révèle la présence de fortes disparités entre les territoires de RLS et de MRC. Par exemple, en 2006, la proportion de personnes n'ayant aucun diplôme grimpe à plus du tiers pour la population du RLS du nord comparativement à seulement le quart pour celle du sud. La proportion de celles ayant un diplôme universitaire reste aussi plus faible pour la population du RLS du nord qu'elle ne l'est pour celle du sud. Les MRC de Montcalm, Matawinie et D'Autray se démarquent en ayant les plus fortes proportions de personnes sans diplôme et les plus faibles de diplômés universitaires (Tableau 2).

Tableau 2

Population âgée de 15 ans et plus sans aucun diplôme ainsi que celle ayant un diplôme universitaire en 2006 et décrocheurs parmi les élèves du secondaire en 2004-2007 (en %)

	Aucun certificat, diplôme ou grade 2006 %	Certificat ou grade universitaire 2006 %	Décrocheurs au secondaire 2004-2007 %
D'Autray	34,7	6,7	33,3
Joliette	28,8	10,5	29,6
Matawinie	34,9	8,7	43,6
Montcalm	37,4	4,5	40,5
RLS de Lanaudière-Nord	33,5	7,9	36,5
L'Assomption	23,8	11,4	17,9
Les Moulins	25,1	9,7	23,0
RLS de Lanaudière-Sud	24,5	10,5	20,7
Lanaudière	28,6	9,3	27,3
Le Québec	25,0	16,5	24,7

Source : Données tirées de ASSSL, 2010

De fortes différences en matière de décrochage scolaire au secondaire départagent aussi la population des RLS et des MRC lanaudoises. Par exemple, en 2004-2007, le taux de décrocheurs au secondaire pour le RLS de Lanaudière-Nord s'avère presque le double de celui de Lanaudière-Sud. En effet, trois des quatre MRC du RLS du nord, soit les MRC de Matawinie, Montcalm et D'Autray se singularisent en ayant les plus forts pourcentages de décrocheurs au secondaire de Lanaudière. En somme, la population du RLS du nord est plus faiblement scolarisée que celle du sud et certaines MRC présentent à cet égard une situation préoccupante. Or, il est reconnu que la faible scolarité de la population et l'absence d'un diplôme qualifiant constituent des obstacles qui rendent beaucoup plus difficile l'intégration ou la réintégration au marché du travail.

« Les conditions de privation matérielle ont des répercussions directes sur le développement durant l'enfance, sur les interactions dans la vie familiale et sur la qualité des environnements dans lesquels se retrouvent les populations les plus pauvres. Les personnes qui n'ont pas les moyens de se loger convenablement, de se nourrir sainement et à leur faim, de se déplacer ou de s'offrir d'autres ressources essentielles vivent dans des conditions préjudiciables à leur santé » (MSSS, 2007, p. 44).

En guise de conclusion

L'analyse des données portant sur les taux d'assistance sociale entre 2006 et 2009 montrent l'existence de fortes disparités entre le nord et le sud de Lanaudière et le maintien de ces écarts d'une année à l'autre. De plus, la population de certaines MRC semble rencontrer davantage de difficultés à s'affranchir des programmes d'assistance sociale. Les recherches révèlent d'ailleurs que le risque de dépendance économique à ces programmes s'accroît en fonction de la durée cumulative de l'aide de dernier recours, surtout pour les personnes aptes au travail (Lévesque et Lanctôt, 2001).

On peut comprendre aisément que la durée de l'aide puisse se prolonger plusieurs années, voire indéfiniment, pour les individus ayant des contraintes sévères à l'emploi. Ces derniers comptent parmi les populations les plus vulnérables de notre société. Pour les adultes n'éprouvant pas ce genre de difficultés, « les effets d'une faible scolarisation conjugués à la détérioration graduelle d'habiletés professionnelles qui n'ont pas été exercées depuis longtemps viennent renforcer la dépendance économique » (Lévesque et Lanctôt, 2001, p. 349). Le maintien de taux d'assistance sociale plus élevés dans la portion nord de Lanaudière

pourrait indiquer la présence de facteurs structurels plus lourds au sein de cette population et ses difficultés à réintégrer de manière durable le marché du travail.

L'analyse des données d'assistance sociale révèlent aussi une concentration de cette population vulnérable dans le nord de Lanaudière. Ce territoire rassemble un peu plus des deux tiers des assistés sociaux de 18 à 64 ans de Lanaudière, alors que les individus de cet âge ne représentent que les deux cinquièmes (43 %) de l'ensemble de la population lanauoise.

Les constats, mis en évidence dans ce fascicule, rappellent l'importance de prévenir le plus tôt possible le décrochage scolaire des élèves du secondaire afin d'éviter qu'ils ne soient un jour contraints d'avoir recours aux prestations d'assistance sociale pour vivre. Ils rappellent également que la poursuite des études jusqu'à l'obtention d'un diplôme doit être valorisée et soutenue dans toutes les couches de la société, et, en particulier parmi les plus vulnérables. L'obtention d'un diplôme qualifiant s'avère être encore, en 2010, la meilleure garantie d'avoir et de conserver un emploi bien rémunéré, ce qui permet de sortir ou d'échapper au faible revenu (ou à la pauvreté).

« Véritable baromètre de l'évolution du marché du travail et des transformations qui ont marqué les structures sociales et familiales, le taux d'assistance sociale fluctue dans le temps. Le nombre de prestataires varie de façon importante sous l'influence de plusieurs facteurs, tels l'évolution démographique, la conjoncture économique, la réglementation du marché du travail, le niveau des barèmes de l'aide sociale, les resserrements et les contrôles qui sont exercés ainsi que les modifications aux programmes » (Lévesque et Lanctôt, 2001, p.340).

Références

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE (ASSSL). *Système Lanaudois d'Information et d'Analyse (SYLIA)*, Joliette, ASSS de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2010 (site Web consulté en 2010 : www.agencelanaudiere.qc.ca).

CONSEIL NATIONAL DE BIEN-ÊTRE SOCIAL (CNBES). *Revenus de bien-être social : profils et tendances*, Ottawa, feuillet d'information numéro 1, 2006a, 7 p.

CONSEIL NATIONAL DE BIEN-ÊTRE SOCIAL (CNBES). *Revenus de bien-être social : profils et tendances*, Ottawa, feuillet d'information numéro 5, 2006b, 4 p.

CRÉPEAU, Francis, et Fritz-Herbert REMARAIS. *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale. Mars 2009*, Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction de la statistique et du soutien aux expérimentations, 2009, 16 p.

FINNIE, Ross, Ian IRVINE et Roger SCEVIOUR. *La dynamique de l'aide sociale au Canada : le rôle des attributs individuels et des variables économiques et politiques*, Ottawa, Statistique Canada, Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, Document 11F0019MIF, n° 231, 2004, 34 p.

LEMIRE, Louise. *Scolarité, inégalités socioéconomiques et pauvreté dans Lanaudière. Fascicule 2. L'emploi, le chômage, le revenu et l'aide sociale : des disparités importantes entre le nord et le sud de Lanaudière*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2007, 28 p.

LEMIRE, Louise, et Josée PAYETTE (coll.). *Vivre avec un faible revenu dans Lanaudière : Portrait des populations les plus vulnérables en 2006*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2010, (à paraître).

LÉVESQUE, Mireille, et Pierre LANCTÔT. L'aide sociale dans *Portrait social du Québec, Données et analyses, Édition 2001*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2001, p. 339-360.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MESS). *Rapport statistique de la clientèle des programmes d'assistance sociale, Mars 2010*, Québec, Direction de la statistique et du soutien aux expérimentations, 2010, 16 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (MSSS). Sous la direction d'Alain POIRIER et de Marc-André MARANDA. *Riches de tous nos enfants. La pauvreté et ses répercussions sur la santé des jeunes de moins de 18 ans*, Troisième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la santé publique, 2007, 162 p.

SERVICE CANADA. *À propos du Supplément de revenu garanti*, Ottawa, 2010, 9 p. (site Web consulté le 2 novembre 2010 : www.servicecanada.gc.ca).

Conception, analyse des données et rédaction

Louise Lemire

Élaboration des graphiques et tableaux

Josée Payette

Comité de lecture

- Élisabeth Cadieux
- Abdoul Aziz Gbaya
- André Guillemette
- Geneviève Marquis
- Marie-Eve Simoneau

Conception graphique et mise en pages

Sylvie Harvey



Dépôt légal

Quatrième trimestre 2010

ISBN : 978-2-89669-033-6 (version PDF)

978-2-89669-032-9 (version imprimée)

Bibliothèque et Archives Canada

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Documentation*, sous la rubrique *Publications* du site Web de l'Agence au www.agencelanaudiere.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, la reproduction de ce document à des fins non commerciales est autorisée.

Toute information extraite de ce document devra porter la source suivante :

LEMIRE, Louise et Josée PAYETTE (coll.). *Dépendre des prestations d'assistance sociale pour vivre. Un portrait de la situation dans Lanaudière*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, octobre 2010, 8 p..